



1 place Saint Martin
68320 JESHEIM
TEL. 03 89 71 61 40

N/Ref : JH/VB/06/2025

Affaire suivie par Vanessa BIGEL
Tel. 03 89 71 61 40 ou 06 88 90 96 03
Courriel : direction@jesheim.fr

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BAINA Caroline - DELEPLANCQUE Guillaume - HABERKORN Raymond
HÄSSIG Diane - HENNY Joël - HUG Régine - HUGLIN Michel - HUSSER
Henri - KLOEPFER Jean-Claude - NEU Suzel - OBERLIN Elise -
PELLETIER Virginie - PEROTIN Stéphane - RITZENTHALER Laurence
RIVET Pascal

OBJET :

Réunion du conseil municipal

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le

Judi 11 septembre 2025 à 20h00
dans la salle Saint Martin
68320 JESHEIM

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation de la séance du 26 juin 2025
3. Fixation des durées d'amortissement des immobilisations de la Collectivité
4. Décision Modificative N°1/2025
5. Taux de promotion pour les avancements de grade
6. Mise en place du temps partiel et ses modalités d'exercice
7. Cimetière : acquisition de parcelles
8. Lotissement le Kapel – Projet de rétrocession
9. Approbation d'une convention de mise à disposition du Club House de Jesheim entre la commune et le Football Réuni Jesheim Muntzenheim
10. Approbation du règlement Foot5
11. Gestion des salles communales au 01/01/2026 : Tarif du Club House
12. Saisine de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) – Projet de construction d'un local de stockage et d'un logement d'habitation
13. Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour l'aménagement d'une piste cyclable entre Jesheim et Grussenheim
14. Arrêt du Plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération
15. Désignation de référents territoriaux EESH (Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine)
16. Divers

Comptant vivement sur votre présence je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations cordiales.

Le Maire :
Joël HENNY



que le conseiller, porteur de votre éventuel pouvoir,
assiste bien à la réunion et qu'il ne soit pas déjà porteur d'une autre procuration.